
Désignation commerciale: BAYZID® Anti-algues

Révision: 11.10.2018

Numéro de version: 4

Date d'impression: 11.10.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Désignation commerciale : BAYZID® Anti-algues UFI : YDXW-98KM-800R-0651

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Emploi de la substance / de la préparation :
Produit piscine: Algicide pour le traitement de l'eau de piscine

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur :

Höfer Chemie GmbH
Zur Fabrik 2
D - 66271 Kleinblittersdorf
Tel.: +49 68 05 9 97 80 40

Service chargé des renseignements :

M. Olivier Höfer
E-Mail: olivier.hoefer@hoefer-chemie.de
Tel.: +49 68 05 9 97 80 40

1.4. Numéro d'appel d'urgence

numéro ORFILA (INRS)

Tel.: +33 1 45 42 59 59

Désignation commerciale: BAYZID® Anti-algues

Révision: 11.10.2018

Numéro de version: 4

Date d'impression: 11.10.2018

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008
Aqu.Chron.2; H411 – Danger pour le milieu aquatique Catégorie 2

2.2. Éléments d'étiquetage

- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger



GHS09

- Mention d'avertissement: Pas de mot-clé
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage: Poly(Diméthylamine-Co-Epichlorohydrin)
- Mentions de danger:
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- Conseils de prudence:
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P273 Eviter le rejet dans l'environnement.
P391 Recueillir le produit répandu.
P501 Éliminer le contenu/réceptacle selon la réglementation locale/ nationale/ internationale.

2.3. Autres dangers

- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

Désignation commerciale: BAYZID® Anti-algues

Révision: 11.10.2018

Numéro de version: 4

Date d'impression: 11.10.2018

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Melange

- Description : Une solution aqueuse

CAS: 25988-97-0	Methanamin, N-Methyl-, Polymer mit 2- (Chlormethyl)oxiran	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chron.1; H410	10 % - < 25 %
Numéro CE: -			
Numeró index: -			
Reg.nr.: -			

- Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.
- (#) Teneur en substance active biocide: 6 g

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Indications générales
Amener les personnes concernées à l'air frais. Sortir les personnes concernées de la zone dangereuse et les allonger.
- après inhalation :
Veiller à l'apport d'air frais. Consulter un médecin en cas de troubles.
- après contact avec la peau :
En cas de contact avec les yeux, rincer abondamment à l'eau. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- après contact avec les yeux :
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. En cas de malaise, consulter un médecin. Si nécessaire, retirer les lentilles.
- après ingestion :
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale. Rincer immédiatement la bouche à grande eau puis boire beaucoup d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun connu.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction:
Moyens d'extinction appropriés:

Désignation commerciale: BAYZID® Anti-algues

Révision: 11.10.2018

Numéro de version: 4

Date d'impression: 11.10.2018

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Moyens d'extinction déconseillés: Pas d'autres informations disponibles.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

- Equipement spécial de sécurité :
 - En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Rafraîchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau.
 - Autres indications: Pas d'autres informations importantes disponibles.
-

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de protection individuelle. Eloigner les personnes non protégées.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Prévenir les autorités locales en cas de déversement accidentel important. Diluer avec beaucoup d'eau. Ne pas évacuer dans les égouts, les eaux de surface ni les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Récupérer le produit au moyen de liant pour liquides (sable, kieselgur, absorbant acide, absorbant universel, sciure). Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13. Assurer une aération suffisante.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions d'emploi :
Assurer une bonne ventilation et évacuation d'air du stock et du poste de travail. Au poste de travail, ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ni priser. Bien refermer les récipients après le prélèvement du produit. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Veiller à assurer une aération suffisante.

Désignation commerciale: BAYZID® Anti-algues

Révision: 11.10.2018

Numéro de version: 4

Date d'impression: 11.10.2018

- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion :
Prendre des mesures de sécurité contre l'électricité statique

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Stockage :
- Matériaux recommandés : Pas d'autres informations disponibles.
- Matériaux incompatibles : Pas d'autres informations disponibles.
- Conditions de stockage : Stocker les récipients fermés hermétiquement dans un endroit frais et bien ventilé.
- Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- Conditions spéciales: Containers fermés.
- Autres indications sur les conditions de stockage :
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Conserver au frais. Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Traitement de l'eau. Algicide commercial.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:
Aucun.
- Indications complémentaires :

Le produit ne contient pas en quantité significative de substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

8.2. Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés :
Aucune autre indication. Voir paragraphe 7.
- Equipement de protection individuel :

(suite page 6)

(suite de la page 5)

- Mesures générales de protection et d'hygiène :
Retirer les vêtements contaminés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
- Protection respiratoire : Aucune nécessaire.
- Protection des mains :

Désignation commerciale: BAYZID® Anti-algues

Révision: 11.10.2018

Numéro de version: 4

Date d'impression: 11.10.2018

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- Matériau des gants: Caoutchouc butyle
- Temps de pénétration du gant:
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- Protection des yeux :
Lunettes de protection hermétiques.
Utiliser des lunettes de protection lors du transvasement.
- Protection du corps: Vêtements imperméables.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Indications générales:

Aspect:	<ul style="list-style-type: none"> • Forme: liquide • Couleur: bleu clair
Odeur:	aminée
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible.
Valeur du pH à 20 °C:	7 – 7,5
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
Point d'éclair:	Non déterminé.
Taux d'évaporation:	Non déterminé.
Température d'inflammation :	Non applicable.
Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
Limites supérieures/ inférieures d'explosivité:	Aucune donnée disponible.
Pression de vapeur à 20°C:	Non déterminé.

(suite page 7)

(suite de la page 6)

Densité de vapeur:	Non déterminé.
Densité à 20 °C:	1,022 g/ml
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	miscible
Température d'auto-inflammabilité:	Non déterminé.
Température de décomposition:	Non déterminé.
Viscosité:	Non déterminé.
Coefficient de partage: (n-octanol/eau):	Non déterminé.
Propriétés comburantes:	Non déterminé.

Désignation commerciale: BAYZID® Anti-algues

Révision: 11.10.2018

Numéro de version: 4

Date d'impression: 11.10.2018

Pression de vapeur à 20°C:

Non déterminé.

9.2. Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité:

Pas de réactivité dangereuse dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Dans des conditions normales (température ambiante) le produit est stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu.

10.4. Conditions à éviter

Protéger la mélange du gel.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune connue.

Désignation commerciale: BAYZID® Anti-algues

Révision: 11.10.2018

Numéro de version: 4

Date d'impression: 11.10.2018

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

- Toxicité aiguë:
effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité):
- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification et effet primaire d'irritation:

Pas d'autres informations disponibles.
- Effet primaire d'irritation:
- De l'oeil: Peut être irritant pour les yeux.
- De la peau: Pas d'irritation connue de peau.
- Sensibilisation: Aucun effet de sensibilisation connu.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

- Toxicité aquatique:

25988-97-0 Poly(Diméthylamine-Co-Epichlorohydrin)	
EC 50 / 48 h	5,7 mg/l (Daphnie - Daphnia Magna); valeur aiguë; (testé en présence des acides humique (10 ppm))
LC 50 / 96 h	0,077 mg/l (poisson - Oncorhynchus); valeur aiguë

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

12.6. Autres effets néfastes

- Catégorie de pollution des eaux: 2 mise en danger de l'eau (auto-classification d'après le décret VwVWS)
- Remarques générales:
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Désignation commerciale: BAYZID® Anti-algues

Révision: 11.10.2018

Numéro de version: 4

Date d'impression: 11.10.2018

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

L'indication suivante se réfère au produit fourni et non aux produits transformés. En cas de mélange avec d'autres produits, d'autres voies d'élimination peuvent s'avérer nécessaires; en cas de doute, consulter les fournisseurs des produits en question ou les services administratifs locaux.

- **Produit**
Conseil: Ne doit pas être rejeté dans les ordures ménagères. Éviter le déversement dans le système d'égout. Élimination des déchets selon les instructions locales / officielles.
- **Emballages non nettoyés**
Conseil: Les emballages ne pouvant pas être nettoyés sont à éliminer comme le produit . Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

- ADR, IMDG, IATA: UN 3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

(#) ADR	UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (N,N-Dimethyl-2-hydroxypropylammoniumchlorid polymer)
(#) IMDG, IATA	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (N,N-Dimethyl-2-hydroxypropylammoniumchlorid polymer)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR		IMDG, IATA	
Classe:	9	Class:	9
Étiquette:	9	Label:	9
Marquage (Étiquetage transport) spécifique	Signe conventionnel (poisson et arbre)	Marquage (Étiquetage transport) spécifique	Signe conventionnel (poisson et arbre)

- Dangers pour l'environnement: Dangereux pour l'environnement. (suite page 10)
(suite de la page 9)

Désignation commerciale: BAYZID® Anti-algues

Révision: 11.10.2018

Numéro de version: 4

Date d'impression: 11.10.2018

14.4. Groupe d'emballage

- ADR, IMDG, IATA: III

14.5. Dangers pour l'environnement

Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : hypochlorite de sodium

- Polluant marin: Oui; Signe conventionnel (poisson et arbre)
- Marquage spécial (ADR, IMDG): Signe conventionnel (poisson et arbre)

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Indice Kemler : 90
- No EMS : F-A,S-F

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

- Indications complémentaires de transport:
- ADR:
- Quantités limitées (LQ): 5 L (LQ7)
- Catégorie de transport: 3
- Code tunel: E
- (#) "Règlement type" de l'ONU:
UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT,
SOLIDE, N.S.A. (N,N-Dimethyl-2-hydroxypropylammoniumchlorid polymer)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Marquage selon les directives CEE : Étiquetage selon les Directives CE.
- Identificateur/catégorisation de danger : Nuisible à l'environnement
- Dispositions nationales:
Classification selon VbF: Aucune
Prescriptions nationales, en Allemagne, suivant le décret sur la sécurité de travail: -
Catégorie de pollution de l'eau: WGK 2 (VwVwS): Constitue un danger pour l'eau.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

Désignation commerciale: BAYZID® Anti-algues

Révision: 11.10.2018

Numéro de version: 4

Date d'impression: 11.10.2018

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Mentions de danger :
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- Service établissant la fiche technique : Voir point 1: Service chargé des renseignements.
- # Données modifiées à la version précédente
- Acronymes et abréviations:
 - ICAO: International Civil Aviation Organisation
 - LEV. Local Exhaust Ventilation
 - ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 - IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 - IATA: International Air Transport Association
 - GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
 - CLP: Classification, Labelling and Packaging (Regulation (EC) No. 1272/2008)
 - Numéro CE: Numéro d'identification se rapportant à la législation Européenne.
 - CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 - DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
 - PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
 - LC50: Lethal concentration, 50 percent
 - LD50: Lethal dose, 50 percent
 - vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 - N.A. = non applicable
 - < INFÉRIEUR À > SUPÉRIEUR À
 - VLA-EC: Valor Límite Ambiental-Exposición de Corta Duración (Spain)
 - VLE : Valeur limite d'émission,
 - EQ : Exposition quotidienne,
 - EC : Exposition de courte durée.
 - TLV : Threshold Limit Value (Valeur limite seuil)
 - TWA : Time Weighted Average (Moyenne pondérée dans le temps)
 - STEL : Short Term Exposure Limit (Limite d'exposition de courte durée),